



Société Suisse de Pédagogie Musicale
SSPM – Vaud

RÈGLEMENT DES AUDITIONS

Selon l'article 44 des statuts, la SSPM-VAUD organise des auditions d'élèves ayant lieu, en général, à Lausanne. Elle édite le présent règlement.

Pour être admis aux auditions, les élèves doivent avoir acquis, au minimum, le niveau correspondant à trois années d'études.

Les dates, délais d'inscription, le nom et l'adresse de la personne responsable, sont annoncés sur le site internet www.sspmvaud.ch et dans la circulaire des manifestations de l'année en cours.

Les professeurs désireux d'inscrire des élèves doivent, au préalable, demander une feuille d'inscription à la personne responsable, la remplir lisiblement et complètement et la renvoyer à la date prévue.

Aucune inscription n'est acceptée par téléphone ni après le délai.

Chaque professeur dispose de **15 minutes** pour l'ensemble de ses élèves.

Un **minutage exact** devra figurer sur la feuille d'inscription.

Si le minutage devait dépasser 15 minutes, l'excédant ne sera pris en considération qu'au cas où il y aurait de la place disponible.

Le comité se réserve le droit de reporter à une prochaine séance certaines inscriptions si l'audition s'avère trop longue ; dans ce cas la date d'inscription servira à répartir les candidats.

Une finance d'inscription, actuellement de **Fr. 5,-** par élève, est perçue auprès du professeur à la fin de l'année scolaire.

Frais d'accompagnement: Le temps d'accompagnement effectif à l'audition plus une courte répétition sont pris en charge par la SSPM dans la mesure des possibilités financières, selon le tarif indiqué sur la feuille « Demande de remboursement ». Les répétitions supplémentaires sont à la charge de l'élève. Le tarif d'accompagnement est actuellement de Fr. 70,- l'heure.

Cette prestation n'est pas accordée aux élèves adultes ni aux étudiants professionnels.

Une collecte est organisée à la fin des auditions pour couvrir une partie des frais.

Par souci de collégialité, les professeurs insisteront auprès de leurs élèves et de leurs parents pour qu'ils assistent à l'intégralité de l'audition.